

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2015

**PRESENTS** : Laurent Grandsimon, Annie Sagnes, Jérôme Lurie, Marie-Rose Haurine, Hervé Marchand, Florence Marque, Agnès Demoury, Alain Lescoules, Jean-Claude le Borgne, Jean-Bernard Carrère, Elisabeth Pourtet. Laurent Cazaux, Séverine Lauberton-Mauriès, Romain Estrade

**EXCUSEE** : Magalie Salis

Le maire prend la parole :

« Bienvenue à toutes et à tous à ce Conseil Municipal.

Un salut tout particulier aux représentants de l'association Concordia qui nous font la gentillesse d'être présents ici ce soir. Ils ont travaillé avec la commune de Luz pour monter un projet d'aménagement urbain autour du lavoir derrière la Maison de la Vallée. Ils viennent d'un peu partout, Asie, Afrique Europe de l'Est sont à Luz pendant 3 semaines, dans l'esprit « Auberge Espagnole ». C'est vraiment une chance de pouvoir soutenir les valeurs de Concordia et contribuer ensemble à la rénovation de notre petit patrimoine. Je pense qu'ils seront bien accueillis par les Luzéens et les habitants de la vallée.

Merci à vous d'être venus à ce Conseil Municipal. »

David, animateur de Concordia exprime à son tour le plaisir des stagiaires et le sien de découvrir Luz et ses habitants, et remercie pour la qualité de l'accueil qui leur a été réservé.

Monsieur le maire aborde ensuite la question des comptes rendus des 2 précédents conseils.

- Y a-t-il des observations sur le compte rendu du 11 mars 2015 ? il n'y en a pas. Celui-ci est donc validé à l'unanimité.
- Le compte rendu suivant du 7 avril est distribué en séance. Il sera soumis à la validation des conseillers lors de la prochaine séance.

On passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

Annie Sagnes est nommée secrétaire de séance.

Le maire : « au programme ce soir, les délibérations que nous vous proposons concernent principalement des points techniques, mais l'ordre du jour est chargé et il y a un certain nombre d'informations à partager en questions diverses.

Nous allons commencer par l'intervention de M. Alain MASY, l'ingénieur du SIVOM du Pays Toy chargé de la gestion des reconstructions post crues pour le SIVOM. Pour ceux qui ne le connaissent pas, M. Masy fait l'intermédiaire entre les élus et les Coteaux de Gascogne (le CACG) à qui la gestion du programme a été déléguée.

L'aspect financier des travaux de reconstruction est critique dans notre cas, car contrairement à ce qui avait été annoncé en 2013, le fonds calamité ne couvrira pas les besoins de notre commune pour mettre les biens et les personnes en sécurité. Il n'est pas correct d'affirmer que les fonds ont été dépensés ailleurs, depuis le début les montants du fond calamité fléchés sur l'Yse aval sont de 3.5M d'euros. Les dernières études montrent qu'il faudra un financement de plus de 7M d'euros pour protéger efficacement la zone qui va du pont de Villenave jusqu'à l'embouchure. Pour compliquer les choses les projets mis en avant ne rentrent pas toujours dans les critères de financement du PAPI. Je vous rappelle que le PAPI étant le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations. Il s'agit d'un outil que l'Etat a mis en place pour prendre le relais après le Fond Calamité. Le PAPI n'apporte des subventions qu'à hauteur de 40% à 50% des coûts des opérations engagées ».

### 1) **Intervention d'Alain MASY**

Les protections dont il sera question ci-dessous sont calibrées pour une crue centennale comme celle de juin 2013.

#### A. Le Bastan intermédiaire (zone qui va du pont de Barzun à la confluence avec le Gave).

Le montant total des travaux est chiffré à 5 163 000 € HT en calamité (subventionné à 95%) et 4 055 000 € en PAPI (subventionnés à 50%). Mais tout ne sera pas traité, en particulier dans le secteur situé au droit de Betpouey, Viella : protection des rives, hors zone urbanisée.

En effet, un budget global de 15 000 000 € aurait été nécessaire pour traiter toute cette zone dite « intermédiaire ».

Les travaux sur la commune de Luz sont entièrement couverts par le fonds calamité, mais les travaux amont protégeant l'aval, il est logique que Luz comme les autres communes participent aux travaux PAPI réalisés en amont de son territoire.

Il a donc été arrêté des critères de répartition des investissements relevant du PAPI entre les communes en se calquant sur les critères du SYMIL, d'autant plus que l'on doit évoluer vers un syndicat commun avec cette structure.

La règle arrêtée est la suivante : les travaux d'évacuation des matériaux, les zones de régulation de transport solide, ne peuvent concerner uniquement la commune d'implantation. Dans ce cas-là, la clef de répartition est assise sur la population permanente et le potentiel fiscal.

Sur la base de ces critères de répartition et des hypothèses de financement suivants :

50% de subventions PAPI

50% de prêts bancaires avec 70% provenant de la caisse des dépôts sur 40 ans et 30% d'autres banques sur 15 ans, on obtiendrait une charge annuelle pour Luz de 29 067 € sur 15 ans et 15 182 € de 16 à 40 ans.

Quelle est la nature des travaux sur le secteur de Luz ? :

Il s'agit d'enrochement sec et d'enrochement bétonné selon les lieux.

Au niveau du pont de Luz, le décaissement beaucoup trop dangereux pour les immeubles a été abandonné.

Par contre le fond du torrent sera traité avec protection des murs de soutènement latéraux.

En amont du pont, le fond du lit sera également traité et la banquette en dessous du parking du Bastan démolie.

Jean-Claude le Borgne : qu'advient-il dans ce cas du projet de la promenade du Bastan ?

Le maire : la promenade du Bastan cheminera le long du parking.

Jean-Claude Le Borgne : dans la mesure où le décaissement de 2m envisagé un peu en amont du pont et sous le pont ne sera pas réalisé car trop dangereux pour les fondations des immeubles, je crains que les fenêtres du local du Ski Toy ne soient en dessous du seuil de flottaison. Quel débit va transiter sous le pont ?

Alain Masy : je ne suis pas hydraulicien et ne peux vous apporter de réponse. Mais je peux le faire ultérieurement.

Alain Lescoules : pourquoi les enrochements ne sont-ils pas bétonnés ?

Alain Masy : les bureaux d'études expliquent que les enrochements secs peuvent tenir sur la partie aval. Le bétonnage ne s'impose pas. Mais il y aura des sabots pour stabiliser les enrochements et éviter qu'ils soient affouillés.

Le maire : il existe encore des points non réglés : le siphon EDF en amont du pont d'Esterre, l'espace de divagation en aval de ce même pont.

## B. L'Yse

Ce torrent ne concerne que Luz.

Les travaux PAPI sont estimés à 4 043 000 € sur un secteur qui va du pont de Villenave aux Charmilles.

On estime à 2 000 000 € le reste à charge financés à 80% par Luz et 20% les autres communes, avec le même montage financier bancaire qu'exposé ci-dessus : soit pour Luz 90 000 € annuel sur 15 ans et 46 000 € annuel de 16 à 40 ans.

Dans ce secteur, il y a alternance des zones calamités et des zones PAPI :

- Aval du pont de Villenave : berges et lit relèveront du fond calamité avec enrochements bétonnés.
  - Prise d'eau, passerelle Artigalet : PAPI
  - Pont de l'Egalité – pont du Casino : alternance de zones PAPI et calamité
  - Pont du casino – Charmilles : PAPI
  - En dessous des Charmilles : ni PAPI ni fonds calamité à ce stade de la réflexion car quoi qu'il arrive, il y aura toujours un dépôt de matériaux qui partira de la confluence en remontant vers les Charmilles. En effet le niveau du Gave est supérieur à celui de l'Yse et empêche l'évacuation des matériaux. Le stockage se forme de l'aval vers l'amont.
- 2 solutions ont été proposées par le bureau d'études mais aucune des 2 n'a été retenue par l'Etat :
- ✓ Rehausser les terrains et construire des digues supérieures à 2m de hauteur sur les 2 rives.

Il s'agirait alors de digues pour lesquelles il n'existe aucun financement, avec une procédure très longue administrativement. Cette solution est jugée trop dangereuse et n'est pas dans l'esprit d'un PAPI.  
Elle est rejetée par l'Etat

✓ Création d'un chenal secondaire rive droite.

Le centre de vacances PASCAU serait alors cerné par 2 bras de rivière et le Gave, ce qui rendrait impossible son fonctionnement.

Le problème reste donc entier.

Autre solution : libérer le delta, ce qui suppose une avancée des négociations avec le riverain.

Jean-Claude Le Borgne : mais enfin il faut bien trouver une solution ! il y a des gens qui vivent ici ! Il faut prendre ses responsabilités et avoir un peu de courage. Vous avez peur des menaces du fusil et du chantage au suicide.

Nous, nous avons essayé d'expliquer à Monsieur Pascau avant les élections qu'il fallait qu'il renonce à son centre de vacances, moyennant compensation bien sûr.

Le maire : le terrain devant le centre de vacances ne suffira pas à résoudre le problème. Il faut un plan général de l'espace.

Jean-Claude Le Borgne : Monsieur Kolinski avait préconisé une solution avec un chenal.

Le maire : la solution Kolinski imposait aussi des digues.

Alain Lescoules : y a-t-il un contre-rapport à la solution Kolinski ?

Le maire et Alain Masy : oui ; le bureau d'études IDEALP a rédigé un contre-rapport.

Alain Masy : l'Etat a décidé qu'il n'interviendrait pas dans ce secteur sur le fonds calamité. Les digues ne sont pas « labellisées » PAPI.

Jean-Claude le Borgne : c'est à l'Etat de prendre ses responsabilités.

Le maire Nous avons discuté et négocié. La seule réponse de Mme la Sous-Préfète a été que nos actions de défenses actives pour désengraver la rivière avec des pelles après des épisodes de montée des eaux étaient illégales, car la commune de Luz a transféré au SIVOM la compétence. En effet en période de montée des eaux la commune a organisé des programmes de défenses actives avec les engins des entreprises locales. J'ai informé la sous-préfète que nous continuerons à protéger nos concitoyens.

M. le maire convient qu'il faut mettre l'Etat devant ses responsabilités en terme de sécurité.

C. Gave de Gavarnie

Les travaux PAPI de 800 000 € représenteront un montant de reste à charge annuel pour Luz de 3 721 € sur 15 ans et de 1 943 € de 16 à 40 ans.

**En conclusion si les travaux PAPI sont effectués à 100%, sans la zone située des Charmilles à la confluence, et sans les travaux calamité (financés à 95% du HT), la charge annuelle pour le budget communal pour les 3 cours d'eau sera de 121 826 € pendant 15 ans et 63 633 € de 16 à 40 ans.**

**Yse** Hypothèse : PAPI 1 réalisé à 100% 4 043 000 Euros

| Taux (%)          | Montant (€) | Durée (an)  |
|-------------------|-------------|-------------|
| 2,20%             | 1 427 785   | 40          |
| Annuité constante | Intérêts    | Capital     |
| 54 041,75 €       | 31 411,28 € | 22 630,47 € |

| Taux (%)          | Montant (€) | Durée (an)  |
|-------------------|-------------|-------------|
| 2,50%             | 611 908     | 15          |
| Annuité constante | Intérêts    | Capital     |
| 49 421,64 €       | 15 297,70 € | 34 123,94 € |

|                            |                |                 |                |
|----------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Reste à charge =           | 2 039 693,50 € |                 |                |
| Autofinancement            | 0%             | sur 2 ans       |                |
| Banques privées            | 30%            | sur 15 ans      |                |
| CDC                        | 70%            | sur 40 ans      |                |
|                            | Emprunt        | autofinancement | Total          |
| année 1                    | 103 463,39 €   | 0,00 €          | 103 463,39 €   |
| année 2                    | 103 463,39 €   | 0,00 €          | 103 463,39 €   |
| de 3 à 15                  | 103 463,39 €   |                 | 103 463,39 €   |
| de 15 à 40                 | 54 041,75 €    |                 | 54 041,75 €    |
| Montant total à rembourser |                |                 | 2 957 036,41 € |

| COM      | année 1 | année 2 | de 3 à 15 | de 15 à 40 |
|----------|---------|---------|-----------|------------|
| BAREGES  | 2 720   | 2 720   | 2 720     | 1 421      |
| BETPOUEY | 470     | 470     | 470       | 245        |
| CHEZE    | 240     | 240     | 240       | 125        |
| ESQUIEZE | 2 524   | 2 524   | 2 524     | 1 318      |
| ESTERRE  | 803     | 803     | 803       | 419        |
| GAVARNIE | 1 042   | 1 042   | 1 042     | 544        |
| GEDRE    | 2 676   | 2 676   | 2 676     | 1 398      |
| GRUST    | 315     | 315     | 315       | 164        |
| LUZ      | 89 038  | 89 038  | 89 038    | 46 507     |
| SALIGOS  | 524     | 524     | 524       | 274        |
| SASSIS   | 484     | 484     | 484       | 253        |
| SAZOS    | 928     | 928     | 928       | 484        |
| SERS     | 686     | 686     | 686       | 358        |
| VIELLA   | 375     | 375     | 375       | 196        |
| VIEY     | 194     | 194     | 194       | 101        |
| VISCOS   | 344     | 344     | 344       | 180        |
| VIZOS    | 102     | 102     | 102       | 53         |
| TOTAL    | 103 463 | 103 463 | 103 463   | 54 042     |

**Bastan** Hypothèse : PAPI 1 réalisé à 100% soit 4 055 000 Euros

| Taux (%)          | Montant (€) | Durée (an)  |
|-------------------|-------------|-------------|
| 2,20%             | 1 432 023   | 40          |
| Annuité constante | Intérêts    | Capital     |
| 54 202,15 €       | 31 504,51 € | 22 697,64 € |

| Taux (%)          | Montant (€) | Durée (an)  |
|-------------------|-------------|-------------|
| 2,50%             | 613 724     | 15          |
| Annuité constante | Intérêts    | Capital     |
| 49 568,33 €       | 15 343,11 € | 34 225,23 € |

|                            |                |                 |                |
|----------------------------|----------------|-----------------|----------------|
| Reste à charge =           | 2 045 747,50 € |                 |                |
| Autofinancement            | 0%             | sur 2 ans       |                |
| Banques privées            | 30%            | sur 15 ans      |                |
| CDC                        | 70%            | sur 40 ans      |                |
|                            | Emprunt        | autofinancement | Total          |
| année 1                    | 103 770,48 €   | 0,00 €          | 103 770,48 €   |
| année 2                    | 103 770,48 €   | 0,00 €          | 103 770,48 €   |
| de 3 à 15                  | 103 770,48 €   |                 | 103 770,48 €   |
| de 15 à 40                 | 54 202,15 €    |                 | 54 202,15 €    |
| Montant total à rembourser |                |                 | 2 965 813,17 € |

| COM      | année 1 | année 2 | de 3 à 15 | de 15 à 40 |
|----------|---------|---------|-----------|------------|
| BAREGES  | 16 498  | 16 498  | 16 498    | 8 617      |
| BETPOUEY | 3 857   | 3 857   | 3 857     | 2 014      |
| CHEZE    | 1 111   | 1 111   | 1 111     | 580        |
| ESQUIEZE | 11 706  | 11 706  | 11 706    | 6 114      |
| ESTERRE  | 3 722   | 3 722   | 3 722     | 1 944      |
| GAVARNIE | 4 832   | 4 832   | 4 832     | 2 524      |
| GEDRE    | 12 412  | 12 412  | 12 412    | 6 483      |
| GRUST    | 1 459   | 1 459   | 1 459     | 762        |
| LUZ      | 29 067  | 29 067  | 29 067    | 15 182     |
| SALIGOS  | 2 431   | 2 431   | 2 431     | 1 270      |
| SASSIS   | 2 244   | 2 244   | 2 244     | 1 172      |
| SAZOS    | 4 302   | 4 302   | 4 302     | 2 247      |
| SERS     | 3 181   | 3 181   | 3 181     | 1 662      |
| VIELLA   | 1 738   | 1 738   | 1 738     | 908        |
| VIEY     | 3 141   | 3 141   | 3 141     | 1 641      |
| VISCOS   | 1 594   | 1 594   | 1 594     | 833        |
| VIZOS    | 474     | 474     | 474       | 248        |
| TOTAL    | 103 770 | 103 770 | 103 770   | 54 202     |

**Gavarnie** Hypothèse : PAPI 1 réalisé à 100% 800 000 Euros

| Taux (%)          | Montant (€) | Durée (an) |
|-------------------|-------------|------------|
| 2,20%             | 282 520     | 40         |
| Annuité constante | Intérêts    | Capital    |
| 10 693,40 €       | 6 215,44 €  | 4 477,96 € |

| Taux (%)          | Montant (€) | Durée (an) |
|-------------------|-------------|------------|
| 2,50%             | 121 080     | 15         |
| Annuité constante | Intérêts    | Capital    |
| 9 779,20 €        | 3 027,00 €  | 6 752,20 € |

|                            |              |                 |              |
|----------------------------|--------------|-----------------|--------------|
| Reste à charge =           | 403 600,00 € |                 |              |
| Autofinancement            | 0%           | sur 2 ans       |              |
| Banques privées            | 30%          | sur 15 ans      |              |
| CDC                        | 70%          | sur 40 ans      |              |
|                            | Emprunt      | autofinancement | Total        |
| année 1                    | 20 472,60 €  | 0,00 €          | 20 472,60 €  |
| année 2                    | 20 472,60 €  | 0,00 €          | 20 472,60 €  |
| de 3 à 15                  | 20 472,60 €  |                 | 20 472,60 €  |
| de 15 à 40                 | 10 693,40 €  |                 | 10 693,40 €  |
| Montant total à rembourser |              |                 | 585 117,27 € |

| COM      | année 1 | année 2 | de 3 à 15 | de 15 à 40 |
|----------|---------|---------|-----------|------------|
| BAREGES  | 1 615   | 1 615   | 1 615     | 843        |
| BETPOUEY | 279     | 279     | 279       | 146        |
| CHEZE    | 142     | 142     | 142       | 74         |
| ESQUIEZE | 1 498   | 1 498   | 1 498     | 783        |
| ESTERRE  | 476     | 476     | 476       | 249        |
| GAVARNIE | 8 808   | 8 808   | 8 808     | 4 600      |
| GEDRE    | 1 589   | 1 589   | 1 589     | 830        |
| GRUST    | 187     | 187     | 187       | 98         |
| LUZ      | 3 721   | 3 721   | 3 721     | 1 943      |
| SALIGOS  | 311     | 311     | 311       | 163        |
| SASSIS   | 287     | 287     | 287       | 150        |
| SAZOS    | 551     | 551     | 551       | 288        |
| SERS     | 407     | 407     | 407       | 213        |
| VIELLA   | 223     | 223     | 223       | 116        |
| VIEY     | 115     | 115     | 115       | 60         |
| VISCOS   | 204     | 204     | 204       | 107        |
| VIZOS    | 61      | 61      | 61        | 32         |
| TOTAL    | 20 473  | 20 473  | 20 473    | 10 693     |

**Total Bastan + Yse + Gavarnie** 8 898 000 Euros

| COM      | année 1 | année 2 | de 3 à 15 | de 15 à 40 |
|----------|---------|---------|-----------|------------|
| BAREGES  | 20 832  | 20 832  | 20 832    | 10 881     |
| BETPOUEY | 4 605   | 4 605   | 4 605     | 2 405      |
| CHEZE    | 1 493   | 1 493   | 1 493     | 780        |
| ESQUIEZE | 15 729  | 15 729  | 15 729    | 8 216      |
| ESTERRE  | 5 001   | 5 001   | 5 001     | 2 612      |
| GAVARNIE | 14 682  | 14 682  | 14 682    | 7 669      |
| GEDRE    | 16 677  | 16 677  | 16 677    | 8 711      |
| GRUST    | 1 961   | 1 961   | 1 961     | 1 024      |
| LUZ      | 121 826 | 121 826 | 121 826   | 63 633     |
| SALIGOS  | 3 267   | 3 267   | 3 267     | 1 706      |
| SASSIS   | 3 015   | 3 015   | 3 015     | 1 575      |
| SAZOS    | 5 780   | 5 780   | 5 780     | 3 019      |
| SERS     | 4 275   | 4 275   | 4 275     | 2 233      |
| VIELLA   | 2 336   | 2 336   | 2 336     | 1 220      |
| VIEY     | 3 451   | 3 451   | 3 451     | 1 802      |
| VISCOS   | 2 142   | 2 142   | 2 142     | 1 119      |
| VIZOS    | 637     | 637     | 637       | 333        |
| TOTAL    | 227 706 | 227 706 | 227 706   | 118 937    |

Alain Masy se retire.

## 2) **Mission « ordonnancement, pilotage, coordination » pour la construction d'une gendarmerie**

En préambule, monsieur le maire informe le conseil de l'avancement du projet de construction de la nouvelle gendarmerie et indique qu'un article de presse doit paraître dans les prochains jours pour faire part aux valléens du calendrier et pour informer toutes les entreprises de l'ouverture de la consultation.

La remise des offres est fixée au 3 juillet.

Les travaux débiteront, si la consultation est fructueuse, en septembre 2015.

Il s'agit d'attribuer la mission OPC avec une mission optionnelle de suivi financier du chantier.

Pour des raisons de seuils de marchés publics, cette mission ne faisait pas partie du contrat de maîtrise d'œuvre signé avec l'agence Cachau.

Le contenu d'une mission d'ordonnancement, pilotage, coordination est le suivant :

- D'analyser les tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, de déterminer leurs enchaînements ainsi que leur chemin critique par des documents graphiques ;
- D'harmoniser dans le temps et dans l'espace les actions des différents intervenants au stade des travaux ;
- Au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrat(s) de travaux, de mettre en application les diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et la coordination.

La commune a souhaité également dans la consultation, lancée sur le site de Luz, du Pays des Vallées des Gaves, et synapse, joindre une option de suivi financier du chantier : analyse des offres – participation à la négociation avec le maître d'œuvre, suivi des acomptes financiers et établissement d'un planning des paiements pour la maîtrise d'ouvrage.

3 offres ont été reçues : Alain Biasi, Société Bassi et René Vernet.

La mieux-disante et la moins-disante est l'offre de la Société BASSI pour un montant HT de 24 480 €, comprenant l'option complémentaire de gestion financière du chantier.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer cette mission avec la société BASSI.

## 3) **achat du terrain cadastré AB 97 – place du 8 mai**

Le Maire :

« C'est avec grand plaisir que la municipalité annonce l'accord avec les propriétaires de la parcelle située entre Intersport et le Camping Toy. Si la proposition d'achat est validée par le Conseil Municipal nous allons faire les démarches légales et administratives pour que l'acte de vente soit signé au plus vite. Par l'augmentation des places de parking, il s'agit d'un investissement stratégique pour notre commune et pour son cœur commercial que représente la place du 8 mai ».

Annie Sagnes : 3 ou 4 rencontres ont été nécessaires pour aboutir à cet accord amiable, soit le prix évalué par France Domaine majoré de 10% = 112 200 €.

Le vendeur, architecte, a travaillé sur un projet de parkings et on peut créer un peu plus de 30 places.

Une discussion a été amorcée avec M. et Mme Lannegrace pour envisager un passage piétons entre la parcelle 97 et le gymnase. Ils sembleraient plutôt favorables, et sont heureux que cette parcelle serve d'assise à un parking plutôt qu'à un ensemble immobilier.

Jean-Claude Le Borgne : « le projet de réaménagement des places de parking dites du Bastan et du 8 mai tel que nous l'avions prévu, nous permettait de totaliser 128 places contre 154 avant la crue, soit une perte de 26 places seulement. Cette diminution s'imposait à nous pour répondre à la mise en sécurité des zones habitées par l'élargissement du lit du Bastan au niveau du parking.

Notre souci majeur était de retrouver le maximum de places nécessaires à notre activité touristique sans pour autant négliger l'aménagement urbanistique, tout cela en restant financièrement dans le cadre de l'enveloppe constituée par le dédommagement des compagnies d'assurances et les subventions recherchées et accordées.

La présentation de votre projet fait ressortir un total de 99 places réparties comme suit : 60 pour le Bastan et 39 pour le 8 mai, soit une perte volontaire supplémentaire de 29 places.

Nous vous avons fait part de notre inquiétude de voir la place du 8 mai (seul espace disponible dans notre fond de vallée pour recevoir des événements majeurs tels que le Tour de France, Open Altito, Foire de la Saint Michel, etc...) handicapée par la présence d'obstacles n'autorisant plus de telles manifestations.

Votre obstination à vouloir contrarier notre action passée et votre obsession du fleurissement, vous ont conduit à modifier le projet présenté initialement et le résultat pratique d'utilisation de la place est pour nous décevant.

Pire, encore, alors que l'on vient d'éprouver durant l'hiver les contraintes de déneigement nées de la présence du muret réalisé devant la Maison de la Montagne, vous vous obstinez à délimiter une étroite bande de circulation par la construction de nouveaux murets qui créeront des difficultés de circulation piétonne, de stationnement et de déneigement notamment, etc...

Alors aujourd'hui, vous venez nous demander de vous donner quitus pour l'acquisition d'un espace destiné à la réalisation d'une vingtaine de places de parking au prix du terrain constructible pour remplacer les 29 places perdues volontairement. En tenant compte des dépenses d'acquisition (112 000 €) des frais de notaire, des frais d'aménagement et d'accès, de passage piéton, cette opération s'avère très onéreuse et endettera inutilement notre commune pour un résultat que nous pouvions avoir sans frais supplémentaires sur la place du 8 mai.

En conséquence, même si une réserve foncière pour Luz aurait pu nous séduire, nous ne voterons pas l'achat de ce terrain pour qu'il devienne un parking. »

Annie Sagnes : indique que le nombre de places perdues n'est pas si important que celui qui vient d'être présenté.

Le maire : rappelle que la commune souhaite transformer cet espace, visible dès l'entrée dans Luz, qui est le cœur commercial de Luz. Notre stratégie est de combiner une vraie place de village et un parking. Notre raisonnement est basé sur une stratégie de destination pour la ville de Luz.

Jean-Claude Le Borgne : cet aménagement rendra impossible l'accueil de grands événements.

Annie Sagnes : il vaut mieux un lieu attractif pour faire du tourisme et c'est aussi vrai pour accueillir des événements. Le seul bitume n'a rien d'attrayant.

Romain Estrade : c'est votre choix. Mais il y a aussi des résidents permanents et les girondines le long de la résidence du moulin présentent de gros inconvénients pour les riverains.

Monsieur le maire propose l'achat de ce terrain, puisque le promoteur monsieur LARIBI, après avoir reconduit le permis de construire pour la construction d'un petit ensemble résidentiel, a renoncé à lancer ce projet et se trouve donc vendeur.

Un accord a été trouvé à partir de l'estimation de France Domaine majorée de 10 % pour un prix d'achat de 112 200 €.

Le terrain situé place du 8 mai d'une superficie de 926 m<sup>2</sup>, permettra après amélioration de son accès la réalisation de places de parking complémentaires.

Un accès piéton vers le gymnase est en projet.

Le conseil municipal par 8 voix pour, 6 voix contre et 0 abstentions :

- autorise monsieur le maire à acheter la parcelle AB 97 au prix de 112 200 €.
- charge Maître Marty, notaire à Lourdes, de la rédaction de l'ordre dont les frais seront à la charge de la commune.

#### 4) Emprunts

Le maire explique qu'une autre acquisition potentielle est envisagée, celle du terrain appartenant à Mme Fourtine, à côté de la Maison de Retraite. Une estimation a été demandée à France Domaine.

Ces emprunts concernent respectivement le budget annexe eau potable et le budget principal, et sont prévus budgétairement.

Compte tenu de la nature des investissements et du contexte financier de taux bas, il a été demandé dans la consultation des organismes bancaires des durées longues et des taux fixes.

4 organismes bancaires ont été consultés : la Caisse d'Épargne, le Crédit Agricole, la Banque Populaire et la Caisse des Dépôts.

Cette dernière étant par ailleurs très sollicitée pour le financement des travaux des crues, et de la gendarmerie avec des taux bas mais variables, il est proposé de retenir les propositions de la Banque Populaire, les plus avantageuses.

Budget principal :

Emprunt de 120 000 € au taux de 2,10 % sur 20ans

Frais de dossier : 240 €

Budget eau potable :

Emprunt de 100 000 € aux mêmes conditions avec 200 € de frais de dossier

Le conseil municipal par 8 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions autorise monsieur le maire à signer ces 2 contrats aux spécificités suivantes :

Budget principal :

**Objet : acquisition terrain centre-ville**

Montant : 120 000 €

Durée : 240 mois

Taux : 2,1%

Périodicité : annuelle

Amortissement du capital emprunté : progressif

Frais de dossiers : 240 €

IRA : tout remboursement anticipé restant dû engendrera le paiement d'une indemnité de 4% du montant remboursé.

Budget eau potable :

**Objet : travaux adduction eau potable**

Montant : 100 000 €

Durée : 240 mois

Taux : 2,1 %

Périodicité : annuelle

Amortissement du capital emprunté : progressif

Frais de dossiers : 200 €

IRA : tout remboursement anticipé du capital restant dû engendrera le paiement d'une indemnité de 4% du montant remboursé.

Le conseil municipal par 8 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions autorise monsieur le maire à signer ces 2 contrats de prêts.

**5) Avenant n°2 en moins-value marché de travaux Parking du Bastan**

Monsieur Le Borgne exprime son irritation : ce projet d'avenant a été modifié et envoyé aux conseillers municipaux la veille.

Les autres projets de délibération ont été adressés tardivement.

Comment étudier convenablement les dossiers dans ces conditions ?

Le maire explique que les éléments permettant d'établir ces projets de délibération ne sont pas toujours disponibles avec beaucoup d'anticipation.

On examine ensuite le projet d'avenant qui clôt ce marché de travaux publics.

Le marché initial notifié le 27/05/2014 était de 207 205,16 € HT.

Il a fait l'objet d'un avenant en plus-value de 35 060,29 € HT notifié le 27/06/2014.

Le nouveau marché est donc de 242 265,45 € HT.

Ce marché doit faire l'objet, pour arrêter les comptes d'un 2<sup>ème</sup> et dernier avenant, en moins-value, celui-ci pour tenir compte du retrait de 5 candélabres (- 9 975 € HT) et de l'ajout de différents postes :

- démolition du mur en pierres entre l'immeuble OPH et collecte OM à la demande de l'Etat
- construction d'un mur coffre à bloc OM

- enduit sur mur dalle OM
  - tricouche sur tranchée réseaux
  - mur de soutènement en pierres
  - barrière amovible pour déneigement
- soit une plus-value de 8 569,11 €.

L'avenant en moins-value est donc de 1 405,89 € HT.

Le nouveau marché s'établit donc à la somme de 240 859,56 € HT.

Le conseil municipal autorise par 8 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions monsieur le maire à signer cet avenant.

#### **6) Gérance de la buvette de la piscine municipale**

Il convient de renouveler la gérance de la buvette de la piscine à Zoé Delmont. Les conditions proposées sont les mêmes mais monsieur le maire soumet au débat la durée de cette gérance : 1 ou 3 ans pour permettre à cette jeune femme de se projeter sur plusieurs saisons.  
A l'unanimité le conseil municipal choisit une durée de 3 ans.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que madame Zoé Delmont a renouvelé sa candidature pour la gérance de la buvette de la piscine.

Madame Zoé Delmont a donné entière satisfaction lors de sa précédente gérance durant la saison 2014.

Monsieur le maire propose que la gérance soit de nouveau accordée à madame Zoé Delmont qui présente les garanties nécessaires, a financé par ses propres moyens sa formation pour l'obtention d'un permis d'exploitation, a l'expérience du travail de restauration et souhaite poursuivre son activité.

Il propose que cette gérance soit accordée pour 3 ans.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité monsieur le maire à signer le contrat de gérance avec Melle Zoé Delmont pour une durée de 3 ans, les termes du contrat restant identiques à celui de 2014.

#### **7) Nouvelle appellation de la place du 8 mai**

Le maire : « la demande des associations des anciens combattants semble légitime. 70 ans après la fin de la seconde mondiale, et avec la décoration de La Légion d'honneur au dernier survivant des évadés du Pays Toy, lors des cérémonies du 8 mai, nous avons l'opportunité d'associer la contribution du Général de Gaulle et de tous les combattants de la France Libre (civils ou militaires) à la date du 8 mai 1945. Voilà pourquoi je suis en faveur de l'appellation Place du 8 mai 1945 et du Général de Gaulle. Cette appellation ne change rien à l'usage... la place sera toujours la Place du 8 mai... mais cela répond à une demande des anciens combattants et cela apporte un message symbolique très fort ».

Monsieur le maire donne lecture du courrier du 5 mai 2015 adressé par les familles des résistants et évadés de France de la guerre 39/45.  
Cette proposition a également reçu un écho favorable du bureau local de la FNACA.

Monsieur le maire, considérant que le Général de Gaulle est maintenant devenu un personnage historique, est tout à fait favorable à cette proposition de baptiser dorénavant la place : « place du 8 mai et du Général de Gaulle ».

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité décide de modifier le nom de la place du 8 mai en « place du 8 mai et du Général de Gaulle ».  
La nouvelle plaque sera apposée au moment de l'inauguration de la place, entièrement réhabilitée après la crue de juin 2013.



## 8) Attribution de 2 contrats pour des missions SPS

### 8.1- ouvrage de rétention des matériaux dans le Torrent de l'Yse

Une consultation a été lancée : 5 candidats ont présenté une offre : Jean-Jacques Prattedessus – Jconsultant – DEKRA – Socotec et La Bruyère.

Monsieur le maire propose d'attribuer la mission à JConsultant pour un montant HT de 2 552,30 €, cette offre étant la mieux-disante.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer l'offre de JC Consultant.

### 8.2- reconstruction des ponts dits du Casino et de Villenave

Une consultation a été lancée : 5 candidats ont présenté une offre : Jean-Jacques Prattedessus – Jconsultant – DEKRA – Socotec et La Bruyère.

Monsieur le maire propose d'attribuer la mission à Jean-Jacques Prattedessus pour un montant HT de 1520 €, cette offre étant la mieux-disante.

M. Lescoules demande pourquoi avoir choisi le mieux disant.

Claire Bennassar réponds que le mieux disant est aussi le moins disant.

M. Lescoules Dans ce cas...

Le conseil municipal à l'unanimité autorise monsieur le maire à signer l'offre de Monsieur Jean-Jacques Prattedessus.

## 9) Attribution d'un marché à bons de commande

Un tel marché est nécessaire pour l'entretien de la voirie communale.

Il est prévu pour 3 ans, ce qui évitera de relancer une consultation chaque année.

Une consultation a été lancée. Après analyse l'offre la mieux disante est celle de SBTP.

Ces travaux concernent entre autre, le point à temps, la réfection de la piste de l'Estibe, le caniveau de la RD 918, le goudronnage de la voirie dite Fourtine au Doumet...

Ce marché est susceptible d'être reconduit 2 fois par tacite reconduction.

4 entreprises ont répondu : SBTP – MALET – COLAS et la Routière des Pyrénées.

Toutes ces entreprises ayant un dossier administratif complet ont été retenues pour l'analyse des prix poste par poste en fonction des quantités minimum de commande auxquelles la collectivité s'engage.

Sur un chantier type l'entreprise SBTP est la mieux-disante.

Ce jugement a été vérifié en prenant plusieurs chantiers que la collectivité est sûre de lancer sur l'année 2015.

Le conseil municipal décide à l'unanimité donc de retenir SBTP pour ces travaux d'entretien de la voirie communale.

## 10) Réclamation de Monsieur Lefranc

Il s'agit d'une affaire mineure, mais qui nécessite une délibération.

L'oubli des services techniques est indéniable, mais la somme en jeu minime pour la collectivité : 65,79 € TTC. Monsieur le maire expose les faits.

Monsieur le maire expose aux membres présents qu'il a été saisi d'une demande de participation financière concernant le règlement d'une facture d'électricité d'un des abonnés du SIVU d'électricité.

En effet, au moment de la période de relevé des compteurs d'eau, l'agent communal est intervenu chez un abonné et a négligé de mettre hors service le disjoncteur électrique après son passage, ce qui a occasionné une surconsommation sur la période hivernale en comparaison avec les années précédentes (le chauffage étant resté enclenché).

Pour l'abonné, sa facture d'électricité, sur la période hivernale, s'élève à la somme de 93.36 € TTC au lieu de 27.57 € TTC les années précédentes (*consommation de 467 kwh au lieu de zéro l'année précédente*).

Considérant cette maladresse matérielle, monsieur le Maire propose aux membres du conseil, la prise en charge par la commune, sur le budget annexe de la régie de l'eau, du montant correspondant à la différence soit la somme de **65.79 € TTC**.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

**Vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 5**

**DECIDE** la prise en charge financière de 65.79 € TTC de la facture d'électricité correspondant au surcoût sur la période hivernale.

**DIT** que le règlement sera effectué directement sur le compte de la régie de recettes du S.I.V.U d'électricité.

**DIT** que la dépense sera imputée au compte 6718 (Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion) du Budget annexe de la régie de l'EAU.

#### **11) Mise à jour de la numérotation des voies communales**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter un numéro de rue à 3 nouvelles constructions dont les références cadastrales sont les suivantes :

AC 208

AC 209

AC 221

Ces trois parcelles étant situées dans le prolongement de la rue Apollinaire (quartier du Oumet) où le numéro 8 reste à attribuer, il propose au conseil municipal la numérotation suivante :

Parcelle AC 208 – 8, rue Apollinaire

Parcelle AC 209 – 8 bis, rue Apollinaire

Parcelle AC 221 – 8 ter, rue Apollinaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- valide la proposition de monsieur le maire,
- décide de transmettre un exemplaire de la délibération au Centre des Impôts Foncier pour mise à jour du cadastre.

#### **12) Convention de prestation de service avec la commune d'Esquièze-Sère : navette thermique.**

La commune d'Esquièze-Sère, pour répondre à la demande de certains hébergeurs de son territoire a souhaité à titre expérimental qu'à la demande la navette thermique vienne prendre en charge des curistes en des points précis de la commune.

L'inscription se fait aux Thermes. La commune d'Esquièze a prévu une somme de 2 500 € qu'elle ne souhaite pas dépasser.

Compte tenu de ce que l'on peut observer jusqu'à présent cette somme ne sera pas atteinte et le service pourra être assuré jusqu'à la fin de la saison thermique.

Romain Estrade : il voit souvent la balayeuse de Luz à Esquièze. Y a-t-il une location ?

Le maire et Hervé Marchand : pour l'instant il s'agit surtout d'échanges, de « trocs » entre les 2 communes mais la convention existe toujours.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la demande de monsieur le maire de la commune d'Esquièze-Sère qui souhaite bénéficier du service de la régie de transport pour permettre aux curistes domiciliés sur sa commune de se rendre à l'établissement thermal Luzéa.

Il présente le projet de convention à intervenir entre les deux communes qui fixe les modalités de cette prestation de service et notamment le circuit effectué par le véhicule sur la commune d'Esquièze-Sère ainsi que le temps passé par le chauffeur pour effectuer ce circuit.

Il sera établi pour l'exercice 2015 une facture tenant compte du nombre de rotations réalisées pendant la saison thermale sur la commune d'Esquièze-Sère.

Après lecture et délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- de valider la convention à intervenir entre la régie de transport de la commune de Luz-Saint-Sauveur et la commune d'Esquièze-Sère,
- mandate monsieur le maire pour signer ladite convention.

### 13) **Budget annexe des Thermes**

Il est nécessaire de délibérer sur plusieurs points financiers concernant le budget annexe des Thermes. Monsieur Lurie présente les délibérations.

#### 13.1- Décisions modificatives n°1 et 2

Il s'agit d'opérations comptables, sans mouvements financiers.

M. Jérôme LURIE, président de la Régie des thermes, propose la décision modificative suivante :

#### BUDGET INVESTISSEMENT

| DEPENSES                                  |  |          |
|---|--|----------|
| <b>20 - Immobilisations incorporelles</b> |  |          |
| 2031                                      | Frais d'études / Cabines de bains        | -13 715  |
| <b>21 - Immobilisations corporelles</b>   |  |          |
| 2135                                      | Installations, agencements constructions | 13 715   |
| <b>TOTAL</b>                              |  | <b>0</b> |

| DEPENSES                                |  |          |
|---|--|----------|
| <b>21 - Immobilisations corporelles</b> |  |          |
| 2135                                    | Installations, agencements constructions | -10 000  |
| 2154                                    | Matériel industriel                      | 10 000   |
| <b>TOTAL</b>                            |  | <b>0</b> |

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et adopte cette décision modificative.

Les travaux d'aménagement d'une Salle de relaxation étant terminés, il convient de transférer les frais d'études de ce projet sur le même compte que celui sur lequel les travaux correspondants ont été enregistrés.

Aussi, M. Jérôme LURIE, président de la Régie des thermes, propose la décision modificative suivante :

#### BUDGET INVESTISSEMENT Opérations non financières

| RECETTES                                  |                                      |          |
|---|--------------------------------------|----------|
| <b>20 - Immobilisations incorporelles</b> |                                      |          |
| 2031-041                                  | Frais d'études / Salle de relaxation | 9<br>100 |

|              |                        |
|--------------|------------------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>9</b><br><b>100</b> |
|--------------|------------------------|

| <b>DEPENSES</b>                         |  |                        |
|---|--|------------------------|
| <b>21 - Immobilisations corporelles</b> |  |                        |
| 2135-041                                | Installations, agencements constructions | 9<br>100               |
| <b>TOTAL</b>                            |  | <b>9</b><br><b>100</b> |

Un titre sera émis au 2031-041 et un mandat sera émis au 2135-041. Ce sont des opérations non financières.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve et adopte cette décision modificative.

### 13.2- Contrat de prêt à long terme

Il est nécessaire d'emprunter 350 000 € pour financer une partie des investissements prévus au budget.

Après consultation des organismes prêteurs, l'offre de la Banque Populaire est la plus intéressante : la durée du prêt sera de 15 ans.

Le montant total des investissements prévus pour l'année 2015 s'élève à 666 500 euros hors taxes :

|   |         |
|---|---------|
| Réaménagement de cabines de bains               | 144 040 |
| Installation d'une pompe à chaleur              | 338 000 |
| Mise en conformité du Système Sécurité Incendie | 90 000  |
| Divers travaux de rénovation                    | 24 950  |
| Matériels et signalétique                       | 69 510  |

Les financements obtenus s'élèvent à 309 764 euros :

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Subventions / Cabines bains   | 65 669  |
| Subventions / Pompe à chaleur | 244 095 |

L'annuité de la dette diminuant considérablement à compter de cette année et les taux étant très intéressants en ce moment, monsieur Lurie, président de la régie des Thermes, propose de recourir à un emprunt de 350 000 euros.

Parmi plusieurs propositions de prêt que la régie des Thermes a reçu, la plus intéressante est celle de la Banque Populaire Occitane d'Argelès-Gazost :

- le contrat de prêt à venir de 350 000 euros ainsi que toutes les pièces nécessaires.

Montant du prêt : **350 000 €**

Durée : **15 ans** (180 mois)

Taux fixe : **1.90 %**

Périodicité : annuelle

Montant de l'échéance : 27 035 €

Frais de dossiers : 700 €

Indemnité de remboursement anticipé : 4% du capital remboursé

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE les conditions de l'offre proposée par la Banque Populaire Occitane
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt à venir de 350 000 euros ainsi que toutes les pièces nécessaires.

### 13.3- Contrat de prêt court terme

Un prêt de 2 ans d'un montant de 147 220 € est nécessaire pour faire le relais en attendant le versement des subventions des différents prestataires.

Afin de compenser le délai de versement des subventions accordées à la régie thermale pour la réalisation de travaux et d'éviter des problèmes de trésorerie, il serait intéressant de recourir à un prêt court terme « relais subventions » d'un montant de 147 220 euros correspondant au montant total des subventions obtenues :

|       |                                |          |
|-------|--------------------------------|----------|
| ..... | DEPARTEMENT / Cabines de bains | 30 957 € |
| ..... | REGION / Cabines de bains      | 26 268 € |
| ..... | REGION / Pompe à chaleur       | 89 995 € |

Parmi plusieurs propositions de prêt que la Régie des Thermes a reçues, la plus intéressante est celle de la Banque Populaire Occitane d'Argelès-Gazost :

Type de prêt : relais subventions  
Montant du prêt : 147 220 euros  
Durée : 24 mois  
Taux fixe : 1.90 %  
Périodicité de perception des intérêts : trimestrielle  
Amortissement capital : In fine  
Frais de dossiers : 620 €  
Remboursement anticipé, partiel ou total : sans frais

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- APPROUVE les conditions de l'offre proposée par la Banque Populaire Occitane
- AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt relais subventions de 147 220 euros ainsi que toutes les pièces nécessaires.

#### 13.4- renouvellement de la ligne de trésorerie

Pour couvrir les besoins en trésorerie de la Régie des Thermes à certaines périodes de l'année, une ligne de trésorerie plafonnée à 200 000 euros a été consentie par le Crédit Agricole de Luz le 6 août 2013, pour une durée de un an, avec possibilité de renouvellement pour un an les deux années suivantes.

Cette ligne de trésorerie a été reconduite une première fois l'année dernière, du 15 octobre 2014 au 24 septembre 2015.

M. Lurie, président de la Régie des Thermes, propose de demander le renouvellement de cette ligne de trésorerie à compter du 25 septembre prochain pour une durée de 12 mois.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette proposition et donne mandat à la directrice des thermes pour effectuer les démarches nécessaires.

### **14) Orientations stratégiques**

#### 14.1- Luz-Ardiden

Le maire : « Premièrement **sur le plan de la gestion**, il convient d'informer le Conseil de l'état de la discussion avec la Chambre Régionale des Comptes, qui va nous accompagner encore pendant quelques années jusqu'à la disparition totale du déficit cumulé de la station. En 2014 nous avons réduit le déficit de 160 000 € en le passant de - 965 000 € à - 800 000€. Pour le budget prévisionnel de 2015, comme j'en avais informé le Conseil, compte tenu des conditions météo extraordinaires en pleines vacances de février et de leur impact économique, nous avons proposé un maintien des cotisations des communes au niveau de 2014 et une réduction de déficit de l'ordre de 50 000€ sur la fin de l'année.

Dans nos échanges avec la CRC nous avons convenu d'économies supplémentaires, en charges générales. Cependant le Président de la Régie et moi-même avons formellement refusé d'augmenter notre prévisionnel de recettes pour que le Budget Prévisionnel présente une réduction du déficit plus importante. Lors d'une rencontre avec La Préfète, à Tarbes, le 1<sup>er</sup> juin, je l'ai informée qu'une baisse de 110 000€ pour l'année 2015 était un objectif très ambitieux et qu'il n'était pas possible d'aller au-delà. Nous attendons la notification formelle de la préfecture pour valider le budget amendé en Conseil de Régie.

Nous gérons l'aspect budgétaire des choses avec le plus de rigueur possible, mais on ne peut pas gérer une station avec un déficit budgétaire de plus de 960 000€ sans avoir, à terme, des problèmes de trésorerie. Laisser gonfler les comptes épargne temps de l'équipe de direction, jusqu'à plusieurs centaines de jours était complètement irresponsable. Même si « c'était provisionné », ça représente un énorme risque de trésorerie pour la station et en 2015 nous allons devoir en subir les conséquences. Il est question de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Par ailleurs, avec le congé de longue maladie d'Etienne Cayes, qui va certainement se transformer en incapacité de travail, et avec le décès de Christian Marque la profondeur de notre équipe de direction s'est réduit dramatiquement. Le Directeur nous propose de réorganiser la gestion du domaine et des remontées mécaniques en renforçant l'équipe de direction principalement par la promotion interne. Pour ce qui est de

la gestion et des finances nous allons travailler avec un petit cabinet comptable pour soulager le personnel de quelques responsabilités de contrôle de gestion, avant de recruter en externe un comptable pour la station.

Après des débuts difficiles en décembre, nous sommes très satisfaits de la mise en gérance du restaurant du Gay à Bederet. Le chiffre est en progressions comme le nombre des animations et les bons retours d'expérience de nos clients.

Cet été plusieurs évènements vont se tenir à la Station, il y aura un concert du festival Jazz à Luz, des matchs du tournoi de foot de l'office et nous avons considéré faire tourner le 6 places de Bederet pour des VTT. Le concept a été validé en Conseil de Régie mais les élus ont considéré que, compte tenu des délais très courts, le dossier n'était pas suffisamment bien ficelé pour le mettre en place cette année. La Régie va y travailler pour l'été 2015-2016 ».

Romain Estrade : est-ce la hausse de fréquentation qui vous a permis de faire les économies.

Le maire : non la fréquentation était en baisse sur l'ensemble de la saison. Il y a eu beaucoup de jours de fermeture ; mais les jours d'ouverture on a constaté une légère augmentation de la fréquentation.

Alain Lescoules : Vous vous vantez de faire des économies, c'est facile en réduisant le damage, en laissant partir les personnels Marie Toureille, Francis Guiard, Alain Batan et en réduisant la communication. Toutes ces mesures atteindront vite leurs limites si ce n'est déjà fait. Je constate à nouveau au travers de vos propos votre mépris envers l'équipe précédente.

J'ai demandé des comptes précis. Je ne les ai toujours pas de votre part. J'ai pu relever sur les bilans N'Py -15% de fréquentation et 147 000 journées skieurs, ce qui est le plus mauvais résultat depuis 10 ans. Vous avez voulu cumuler toutes les casquettes et rien n'avance.

Le maire : votre discours n'est pas en adéquation avec le constat. Lors de la gestion précédente, le déficit cumulé augmentait d'année en année.

Les problèmes financiers posés par le compte épargne temps donné aux équipes encadrantes, même avec le provisionnement sont réels.

Il faut absolument faire des économies, et elles n'ont pas entraîné de dégradations du service offert comme en témoigne les enquêtes réalisées par la société Contours : Luz-Ardiden a progressé dans tous les domaines cet hiver 2014-2015.

Il faut prendre nos responsabilités ; le déficit est structurel.

Alain Lescoules : si le déficit est structurel, ne le mettez pas sur le dos des équipes précédentes.

Le maire : le travail effectué avec la Chambre Régionale des Comptes est un travail enrichissant qui impose un suivi pas à pas.

Alain Lescoules : dans un article de presse, vous évoquez pour l'aménagement des abords de la Maison de la Vallée, un partenariat avec le Parc National et le Lycée Adriana. C'est complètement faux.

Tout a été conçu par votre équipe et avec les moyens exclusifs de la commune.

Annie sagnes : Nous avons bien pris contact avec l'école Adriana, le responsable est venu sur place, comme cela avait été conseillé par le Parc National. Les équipes des services techniques ont réalisé les travaux, il y a eu des précédents avec l'ancienne municipalité qui a réalisé des travaux à ses frais : ainsi les gradins, l'estrade... Nul d'ailleurs ne vous l'avait reproché.

Le Parc National m'a bien confirmé que les aménagements des espaces verts de la Maison de la Vallée et leur entretien incombent à la commune.

Le maire : revient sur la problématique de Luz-Ardiden.

« Maintenant **sur le plan stratégique**. Le maire de Cauterets, avec qui je n'avais pas eu de contacts formels depuis septembre, m'a contacté à la fin de la saison pour m'exposer leurs options. Compte tenu de l'avalanche qui a démolie la remontée du Courbet au Camp Basque un choix stratégique s'impose à Espace Cauterets. Ou bien ils refont le Courbet ou quelque chose d'équivalent pour une dizaine de millions d'euros, et ils condamnent économiquement l'option de connexion avec Luz Ardiden pour de nombreuses années. ou bien ils pensent trouver un accord avec nous rapidement et ils font le minimum évacuation au camp basque (une piste) pour pouvoir investir sur la liaison avec nous.

Le 21 mai une délégation de 6 élus du SIVOM et de la Régie s'est rendue à Cauterets pour discuter du projet. L'aspect technique et environnemental semble être bien géré, mais l'aspect économique et financier reste incertain. Une seconde réunion était prévue pour le 18, mais elle sera reportée d'une semaine pour des raisons de calendrier.

De notre côté j'ai mis en attente l'élaboration d'un cahier des charges pour une éventuelle DSP délégation de service public. En effet la donne change complètement avec ou sans liaison et je souhaite avancer sur le

dossier Cauterets AVANT d'établir ou non un cahier des charges. Nous gardons le contact avec les délégataires potentiels.

Il y a eu des réunions et de nombreux débats sur la stratégie de la SEM N'Py en particulier en ce qui concerne la place de marché, et la création d'une filiale. Les avis étaient très partagés et le SIVOM de l'Ardiden a fait remonter ses doutes et inquiétudes concernant cette stratégie. Nos élus ont le sentiment d'avoir été entendus et au final le SIVOM de l'Ardiden a délibéré en faveur de la création de la filiale N'Py Résa, avec un ajustement de notre engagement dans l'activité Place de Marché. »

Alain lescoules : votre présentation n'est pas conforme à la réalité. C'est vous qui avez pris l'initiative de contacter le maire de Cauterets, et non l'inverse.

Le maire : C'est le maire de Cauterets qui m'a contacté. Je le jure ici.

Vous me traitez de menteur à la table du Conseil Municipal ?

Alain Lescoules : je n'ai pas employé ce terme. Par contre d'autres l'ont employé à ma place dans des écrits concernant des dossiers portés par le SIVOM du Pays Toy.

Séverine Lauberton : l'important c'est que le projet avance.

Jean-Claude le Borgne : va-t-il être traité de menteur s'il dit que l'actuelle majorité a basé sa campagne électorale sur l'affirmation qu'il ne fallait surtout pas faire cette liaison ?

Alain Lescoules : c'est même plus que la campagne ; cela fait 9 ans.

Séverine Lauberton : finalement vous vous apercevez que les choses ne sont pas aussi simples.

Annie sagnes : le problème était surtout la remontée lourde côté Luz.

Alain lescoules : c'est de la mauvaise foi. Le projet côté Luz a été étudié, puis abandonné car non finançable bien avant les municipales. Cela a été expliqué et c'est aisément vérifiable.

Le maire : ce n'était pas aussi clair que vous le dites, car le terrain à Sassis était toujours bloqué.

« mais pour répondre à Jean-Claude Le Borgne. Contrairement à ce qui nous a été présenté à Cauterets, nous n'avons pas changé d'opinion, nous pensons que cette liaison est bonne pour la station mais si elle se fait, se fera au détriment de la vallée. Je pense qu'il toujours réaliste d'anticiper un mouvement de vases communicants entre les deux vallées et un avantage de destination de séjour pour Cauterets à notre détriment. Il y a un prix à payer et la question est de savoir si ce prix à payer est acceptable ou pas. »

Jean-Claude Le Borgne : quelles sont les personnes qui se sont rendues à Cauterets

Le maire : les 2 présidents (SIVOM Ardiden et Régie Ardiden), Serge Balet, Daniel Borderolle, Christophe Haurine, Hervé Marchand.

Annie Sagnes : quel que soit le résultat de ces démarches, cela mérite débats et questions.

Romain Estrade : demande pourquoi les anciens colistiers, non élus, sont consultés sur les affaires de la commune. Par exemple Annie Sagnes en discussion avec Richard Mathis à La lanne.

Annie Sagnes : C'est dans le cadre d'une démarche professionnelle. Suite à une demande des riverains concernant l'entretien et la réfection des enseignes de noms de rue, nous étions en train de faire un état des lieux.

Elisabeth Pourtet : Oui, c'est comme l'autre jour que faisait Annie Sagnes avec Monsieur David Marchand sur la place du 8 mai, devant l'office de Tourisme?

Annie Sagnes : précise que M. Marchand de sa collection de vieux outils à l'office du tourisme, nous étions en train d'organiser sa mise en place.

#### 14.2- questions diverses

##### **A- Le schéma départemental de la coopération intercommunale** avec l'application de la loi NOTRE

Le maire : « Nouvelle Organisation des Territoires de la République, le seuil de 5000 hab devient le minimum pour une interco. Il n'y a eu qu'une seule réunion de la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) ces 14 derniers mois mais il en est prévu 3 avant la fin de l'année. Le Calendrier s'accélère et Madame la Préfète souhaite proposer rapidement un « Shéma Directeur » qui propose la fusion des 5 intercommunalités de notre canton. (Val d'Azun, Argeles, Vallée de St Savin, Pays Toy et Gavarnie-Gèdre). Dans une rencontre le 1<sup>er</sup> juin dernier Madame la Préfète nous a encouragés à continuer les rencontres de travail entre les cinq présidents de cc. Nous sommes tous conscients des enjeux, des risques et des opportunités que représente la mise en application de La loi NOTRE ».

Les présidents des communautés de communes de Gèdre-Gavarnie et du pays Toy préféreraient une communauté de communes à 5. Il y a aussi une autre possibilité : un mariage avec la communauté de communes de Saint Savin.

Le principe de ces fusions est le suivant : pendant 2 ans la communauté de communes issue des communautés de communes fusionnées est obligée d'exercer les compétences détenues par chacune d'entre elles avant la fusion et cela pendant au moins 2 ans. A l'issue de ces 2 ans, elle peut renoncer à exercer certaines d'entre elles et rebasculer la compétence aux communes.

## **B- Le Parc National.**

Le maire : « Mme Sagnes et moi-même, avons formellement questionné la réorganisation du parc et de son schéma immobilier. Il avait filtré que le Parc souhaitait ne conserver qu'une seule maison par vallée et qu'il y aurait un choix entre celle de Luz et celle de Gavarnie. Plutôt que d'attendre le débat en Conseil d'Administration je me suis rendu aux dernières réunions du Bureau et après discussions à la dernière réunion du Bureau, le 12 mai, à Tarbes, nous avons validé le maintien des 2 maisons dans notre vallée. Et ça c'est une très bonne nouvelle.

Par ailleurs, vous l'avez peut être vu dans la presse, (je l'ai loupé), la communauté de communes du Pays Toy et le Parc National ont collaboré avec le collège des trois vallées pour l'obtention du label E3D Etablissement avec une Démarche de Développement Durable. seulement 4 collèges en Midi Pyrénées. Félicitations aux élèves et aux enseignants, sans oublier l'administration du Collège.

Sur un tout autre sujet, mais toujours concernant le Parc, vous avez sûrement remarqué que nous avons mis en place les panneaux « Commune du Parc National » et je suis très content des bons rapports et de la qualité du travail que nous faisons avec le Parc National ».

Annie Sagnes : nous souhaitons augmenter l'amplitude d'ouverture de la Maison de la Vallée. Une réflexion est en cours avec les services pour une réorganisation dans cet objectif.

## **C- Le Projet Educatif territorial**

Le maire donne la parole à Agnès Demoury.

Agnès Demoury : le projet est déposé à l'Inspection d'académie avec une modification des horaires scolaires et une réorganisation des heures d'activités périscolaires.

Nous attendons le « verdict » pour la fin juin.

Le travail avec les enseignants, les représentants des parents d'élèves, les associations et l'ALAE a été riche d'échanges.

## **D- Rigole d'irrigation à la lanne**

Hervé Marchand : à la fin de la semaine, les travaux provisoires effectués par l'entreprise Chataigner dans le Bastan seront terminés. On procèdera aux essais de raccordement.

Les travaux sur le chemin de la vieille sont presque terminés.

Jean-Claude Le Borgne : le mur situé en dessous de l'ouvrage réalisé par l'entreprise Horgues est sur le point de tomber.

La discussion s'engage ensuite sur l'opportunité de couper un arbre situé à proximité de ce mur.

## **E- Station d'épuration du Pont Napoléon**

Le maire : le travail est presque terminé. La STEP fonctionne, mais on est en attente de pierres pour finir le doublage de la façade.

Je suis content du travail qui a été fait en régie.

## **F- Le printemps de la Lymphologie**

Jérôme Lurie explique que cette première édition organisée les 7 et 8 juin par Luzéa a été un vrai succès avec de très nombreux participants dont 100 infirmières, médecins, les directeurs d'établissements thermaux.

Il remercie Huguette Savoie, kiné, pour son fabuleux travail ;

Il remercie également Sylvie Hèches et Sylvie Badenco.

Le maire dit que c'est une expérience à renouveler. Il a quelques idées pour la prochaine édition d'octobre rose.

## **G- La Poste**

Le maire : « comme je l'avais annoncé, le transfert du centre de tri a engendré une dégradation du service aux usagers, une importante dégradation des conditions de travail des facteurs. Le non-respect des engagements pris à St Savin et le comportement des dirigeants locaux de la Poste font que les élus du Pays Toy vont boycotter l'inauguration du bâtiment à Pierrefitte pour montrer leur mécontentement. »

## **H- Microcentrale de l'Yse**



Le maire : « après quelques soucis et difficultés techniques, suite à l'avalanche au niveau de la prise d'eau (pièce de bois coincée dans un coude, ...) la production bat actuellement son plein et les recettes de la microcentrale de l'Yse devraient être bien au-delà de notre prévision budgétaire. C'est une bonne nouvelle. »

Alain Lescoules : je vous l'avais bien dit que le contrat HO7 apporterait des recettes supplémentaires.

### **I- La reconstruction de l'abattoir du Pays Toy**

Le maire : « il a été fait beaucoup de travail ces derniers mois sur la légitimité ou non de changer le périmètre de l'AOP. Il a été question de dérogation et de travail avec les communes de la vallée des Gaves. Maintenant nous repartons sur une validation ou non, par différents conseil municipaux d'un abattoir sur les terrains du pont de Pescadère »

Romain Estrade : remercie le maire de l'envoi d'un dossier complet sur ce sujet. Si tout pouvait être comme cela !

Le maire : il faut que l'abattoir soit reconstruit au Pays Toy. Le SIVOM travaille pour préserver l'AOP.

Alain Lescoules : c'est un mauvais choix de reconstruire dans le canton, car si on veut travailler au sein d'une intercommunalité élargie au Pays des Gaves (sans Lourdes) il vaut mieux délocaliser cet outil dans le Lavedan, avec une zone de chalandise élargie, et une participation de 50 communes.

De plus, le terrain est déjà là, il appartient déjà aux communes avec une infrastructure routière adéquate pour des camions : il s'agit de la Porte des Vallées des Gaves.

Romain Estrade : dans vos débats, vous parlez toujours de l'AOP, c'est très important, mais il y a beaucoup d'agriculteurs qui n'en font pas partie et qui sont intéressés par un outil dans l'arrondissement.

Hervé Marchand : l'Etat ne veut pas qu'un petit abattoir se crée plus bas.

Le maire : si on veut vraiment reconstruire cet abattoir, on le reconstruit au Pays Toy. Si cette compétence économique passe un jour en Communauté de Communes, le fonctionnement sera ensuite supporté par les 5 communautés de communes fusionnées.

Jean-Claude Leborgne : Quel est le retour du pass multi activités ?

Annie Sagnes : je ne le sais pas encore.

Jean-Claude Le Borgne : donne la composition du nouveau bureau du comité de jumelage :

- Président : Henri Pujon-Gay
- Vice-Président : Jean-Louis Bareilles
- Trésorier : Danièle Santam
- Secrétaire : Charlotte Ebersson

Il précise qu'il lui a été octroyé au 2<sup>ème</sup> étage de la mairie pour stocker du matériel le petit cagibi utilisé jusqu'à présent par Altitoy.

Alain Lescoules : vous avez à 2 reprises lors de ce conseil fait état des modifications que vous auriez obtenues d'N°Py et qui auraient finalement entraîné un vote favorable de votre part. Quelles sont ces modifications ?

Le maire : il y a eu

- un changement dans les statuts, demandé également par le maire de Cauterets.
- une discussion sur le fonctionnement de la place de marché. La station de ski peut maintenant participer ou ne pas participer indépendamment des hébergeurs.
- une entente sur le message

### **J- Présentation de la bouteille d'eau du Pays Toy**

Le maire présente le premier exemplaire des bouteilles « Eau du Pays Toy », qui symbolise la pureté de nos eaux. C'est un outil pour promouvoir notre destination. Les bouteilles seront en vente dans les offices de tourisme.

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.**